



Grille tarifaire

Cours d'allemand individuels · applicable au 19 juillet 2026 · prix TTC

Cours en présentiel, à votre domicile — éligibles au crédit d'impôt de 50 %

Prestation	Prix TTC	Coût réel après avantage fiscal*
Cours individuel (tous niveaux A1–C2)	40 € / heure	soit 20 €/h après crédit d'impôt
Soutien scolaire (collège–lycée)	35 € / heure	soit 17,50 €/h après crédit d'impôt
Cours en duo (deux apprenants du même foyer)	60 € / heure	soit 15 €/h et par personne après crédit d'impôt
Forfait 10 heures (validité 4 mois, bilan à mi-parcours)	360 €	36 €/h — soit 18 €/h après crédit d'impôt
Préparation examen (Goethe · TestDaF · telc)	45 € / heure	soit 22,50 €/h après crédit d'impôt

Cours en visioconférence — hors services à la personne

Prestation	Prix TTC	Avantage fiscal
Cours individuel (tous niveaux A1–C2)	32 € / heure	n'ouvre pas droit au crédit d'impôt
Préparation examen (Goethe · TestDaF · telc)	36 € / heure	n'ouvre pas droit au crédit d'impôt

Frais de déplacement (cours à domicile) — forfait par séance, annoncé avant réservation

Distance	Forfait TTC	Avantage fiscal
Jusqu'à 15 km	inclus	—
De 15 à 30 km	8 €	inclus dans la base du crédit d'impôt
De 30 à 45 km	15 €	inclus dans la base du crédit d'impôt
Au-delà de 45 km	sur devis	—

Séance découverte

Le premier échange de 30 minutes (évaluation du niveau, définition des objectifs) est **gratuit et sans engagement**, en visioconférence ou par téléphone.

* Le crédit d'impôt « services à la personne », comment ça marche ?

Les cours dispensés **en présentiel à votre domicile** relèvent des services à la personne (soutien scolaire et cours à domicile). À ce titre, 50 % des sommes versées — frais de déplacement compris — vous sont remboursées sous forme de **crédit d'impôt sur le revenu** (article 199 sexdecies du CGI), que vous soyez imposable ou non, dans la limite générale de 12 000 € de dépenses par an et par foyer. Une **attestation fiscale annuelle** récapitulant vos règlements vous est transmise avant le 31 mars de l'année suivante ; les montants sont préremplis pour votre déclaration de revenus. Les paiements en espèces n'ouvrent pas droit à l'attestation fiscale — privilégiez le virement ou la carte. Les cours en **visioconférence** ne relèvent pas des services à la personne (la réglementation exige la présence physique de l'enseignant) et n'ouvrent donc pas droit à cet avantage : ils sont facturés distinctement.

Un **devis personnalisé gratuit** est remis à tout consommateur à qui est proposée une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est égal ou supérieur à 100 € TTC, ou au consommateur qui en fait la demande. Une facture détaillée est remise gratuitement avant paiement.

Jérémy Mazzonetto EI — DAF BEST · SIRET 107 665 937 00010 · TVA non applicable, art. 293 B du CGI
contact@daf.best · <https://daf.best> · Médiation de la consommation : CNPM – MÉDIATION CONSOMMATION, 27 av. de la Libération, 42400
Saint-Chamond – cnpm-mediation-consommation.eu